

<http://www.afpen.fr/Edito-Echanges-No-61,021.html>



Edito Echanges N° 61

- STOCKS -

Date de mise en ligne : lundi 24 avril 2006

**Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés**

Le mot du Président

Echanges n° 61 : Décembre 2002

Fédération : une alliance, mais quel partage ?

Au moment où toute la profession s'apprête à s'organiser d'une façon plus efficace et mieux structurée dans le cadre d'une fédération, j'ai jugé utile de m'intéresser à l'étymologie du mot. Fédérer vient du latin « foederare » et signifie : unir par alliance. Quant au mot fédération, utilisé pour la première fois en 1792, il désigne un ensemble de collectivités qui poursuivent un but commun. Cette définition a calmé mes craintes toutes les organisations présentes le 19 octobre poursuivent donc un but commun...

Pour mémoire, voici le résultat du vote de cette journée :

égalité de suffrages entre la fédération et une organisation unique, et 2 abstentions. (Je rappelle à ceux de nos adhérents qui auraient manqué un épisode, qu'une organisation unique suppose la disparition de tous les syndicats et associations entrant dans cette organisation).

Après les débats que l'on sait, (voir info rapides N° 7, 8 et 9 en espace adhérent), deux projets de statuts vont être mis en concurrence et débattus le 11 janvier.

Mais pourquoi deux projets de statuts ? Deux projets dont un bâti par les tenants de ceux qui ont voté pour une organisation unique. Viserions nous la même chose en passant par des chemins différents ? Beaucoup de réactions ont été écrites et diffusées sur Internet depuis ce 19 octobre, certaines allant dans le sens d'un rapprochement des positions, d'autres pas.

Y aurait-il d'un côté ceux qui défendent leur pré carré traditionnel dans une fédération gadget, et de l'autre des progressistes, partisans d'une large union dans une fédération forte ? Allons plus loin...

Pourquoi essaierait-on de faire passer pour des dissidents, voire des saboteurs, ceux qui ont voté, conformément à leur mandat, pour une fédération ? (Je précise "conformément à leur mandat", car il semble que cela

n'ait pas été toujours le cas pour certaines organisations qui ont voté pour l'organisation unique, c'est à dire pour leur propre dissolution...).

Y aurait-il derrière ces débats et ces pratiques des enjeux personnels et différents de ceux avancés ?

Faudrait-il avoir peur d'une manipulation visant à faire disparaître la représentation des différents champs d'activité touchant le métier de psychologue ? On doit y penser.

Derrière toutes ces questions, il y a heureusement une certitude l'AFPS gardera son droit de parler, de représenter les psychologues et de défendre la place de la psychologie dans le système éducatif. Si nous siégeons dans une fédération, c'est que celle-ci aura clairement reconnu l'éducation comme un champ spécifique, de la même façon que nous reconnaissons la spécificité des secteurs hospitalier, du travail, de la formation, etc.

Des statuts qui ne reconnaîtraient pas cela, n'auraient évi-demment pas notre accord, ni d'ailleurs celui d' autres struc-tures représentatives, mandatées aujourd'hui par plus de la moitié des psychologues inscrits dans une organisation. Il ne s'agit donc pas de défendre son pré carré, mais au contraire de faire valoir que le métier de psychologue a des facettes diverses selon le lieu, l'institution où il s'exerce. Nous affir-mons que nul ne peut connaître parfaitement toutes ces diversités et donc prétendre parler au nom de tous.

Au final, si une fédération devait voir le jour et ignorer plus de la moitié des professionnels ça n'amènerait évi-demment rien de plus sur le plan de la représentativité. D'ailleurs, une telle structure existe déjà : ça s'appelle L'ANOP ...

Le Président,

Alain BRABAN